



## Véhicule de fonction

Par **Energy6**, le **20/09/2023** à **18:57**

Bonjour,

Salarié d'un grand groupe (actuellement commercial itinérant), je bénéficie d'un véhicule de fonction (pro/perso).

Cet avantage en nature figure sur mon contrat de travail de la façon suivante :

"A l'issue de la période d'essai, il vous sera attribué un véhicule de Fonction, conforme à la grille en vigueur et correspondant au poste occupé".

Je postule actuellement sur un poste sédentaire (sans véhicule prévu) , et souhaite valoriser cet avantage en nature, argumentant la perte de pouvoir d'achat si je devais en acquérir un. Mon employeur m'explique que le véhicule m'est attribué uniquement parce que mon poste l'exige, mais qu'aucune compensation financière n'est prévue si mon prochain poste est sédentaire.

Mon problème est que je ne suis pas en conflit avec mon entreprise puisque je suis candidat à un nouveau poste, mais que dans le même temps je suis certain d'avoir le droit de mon côté quant à la reconnaissance contractuelle de cet avantage en nature.

Existe-t-il une formulation juridique que je pourrai communiquer aux RH, afin de faire valoir mes droits ?

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous pourriez porter à mon cas.

Par **Marck.ESP**, le **20/09/2023** à **21:16**

Bonsoir et bienvenue

Pour que vous puissiez faire valoir vos droits, il faudrait qu'il en existe, mais dans votre cas, il n'en existe pas, car vous quittez la fonction à laquelle était attachée la mise à disposition du véhicule.

Des modalités de dédommagement peuvent être négociées entre votre employeur et vous, en fonction des intérêts des deux parties.

Par **P.M.**, le **20/09/2023** à **21:34**

Bonjour,

Il faudrait que la Convention Collective applicable ou un Accord d'entreprise prévoit une compensation de l'avantage en nature en cas de changement de fonctions pour que vous puissiez revendiquer un droit...

Par **Louxor\_91**, le **20/09/2023** à **22:21**

Bonjour,

vosre poste de commercial vous obligeait à vous déplacer; ce qui est toujours un peu pénible !  
Donc compensation via ce véhicule/outil de travail. Vous devenez sédentaire, donc plus de compensation ? Logique ? Si votre boîte accepte elle va créer un précédent ! Mais qui ne tente rien n'a rien ?!

Bon courage